

**DECISION DEC\_2025-074**

Le Maire de Saint-Junien, soussigné Hervé Beaudet, autorisé par délibération du Conseil municipal du 04 mars 2024, portant délégation de pouvoir au Maire, en référence aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 4 de la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dont les montants sont inférieurs à des seuils définis par décret

Vu les dispositions applicables aux marchés passés en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable visées à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique

Vu les crédits inscrits au budget communal de l'exercice en cours affectés aux travaux de consolidation de la charpente du chœur de la collégiale de Saint-Junien, et notamment les missions d'études et diagnostics préalables

Vu les candidatures et les offres de service proposées par Maria-Andreea GRECU (architecte du patrimoine), la SASU GB Consultant Structures (ingénierie structure) et Héritage économie construction SARL Unipersonnel (économiste du patrimoine) et les conditions d'exécution des prestations précisées aux contrats

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'attribuer

- Le marché lié à l'étude diagnostic pour la consolidation de la charpente du chœur de la collégiale de Saint-Junien (MH) et travaux connexes à Maria-Andreea GRECU pour un montant de 6 500,00 € HT.
- Le marché lié au diagnostic structurel maçonnerie et charpente de la collégiale de Saint-Junien à la SASU GB Consultant Structure pour un montant de 4 500,00 € HT.
- Le marché lié au diagnostic préalable du clos-couvert du chœur de la collégiale de Saint-Junien à Héritage économie construction SARL unipersonnel pour un montant de 2 100,00 € HT

**ARTICLE 2** : les dossiers administratifs des attributaires étant réputés complets, les contrats seront notifiés aux opérateurs économiques pour attribution et engagement des prestations dans les délais fixés aux contrats.

Fait à Saint-Junien, le 15 septembre 2025.

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé BEAUDET

